



Sainte-Mélanie, le

CONTRAT DE LOCATION

Chalets / Roulotte au Camping Bernard

Entre : Camping Plage Bernard 100 rue Bernard Sainte-Mélanie, Qc J0K 3A0 www.campingbernard.com www.facebook.com/campingbernard	Et :
---	-------------

Période de location :

Arrivée: à 17h00
Départ: à 12h00

Unité louée:

Capacité d'hébergement maximale permise :

Nombre de personnes	PERCHOIR	Mallard (221) / Hornet	ROYAL
ADULTES	2	2	2 à 4
ENFANTS	2 (12 ans -)	2 à 4	2 à 4

Conditions de location :

1. Le locataire déclare avoir vu le chalet / la roulotte loué, l'avoir trouvé en parfait état et déclare en être satisfait au moment de son arrivée, sans quoi il prévient la réception de toute anomalie dans la première heure de son arrivée.
2. Le locataire est responsable du chalet loué et de son contenu. De plus, il assume la pleine et entière responsabilité des personnes à qui il y permet l'accès. Ces invités devront payer les frais d'accès au camping. Les occupants à qui le locataire permet l'accès doivent se conduire de façon à ne pas troubler les autres campeurs ou résidents avoisinants dans la jouissance normale des lieux.
3. Le locataire déclare louer le chalet / la roulotte à des fins de plaisir ou de vacances (villégiature).
4. Le locataire est responsable pour toutes dépenses, sans aucune déduction, y compris la perte de service s'il utilise le chalet / la roulotte loué à d'autres fins que celles citées précédemment.
5. En aucun cas le locateur ne pourra être tenu responsable de tous dommages ou pertes subis par le locataire, résultant d'accident, de délais, de frais encourus, de blessures, décès ou d'événements résultant de cas fortuit ou de force majeure et hors du contrôle du locateur; et le locateur ne saura faire l'objet de réclamations ou de poursuite devant les tribunaux relativement à ces dommages ou pertes.
6. Le locateur ne saura être tenu responsable pour toute interruption hors de son contrôle des services d'électricité, d'égout et d'eau courante.
7. Le locateur n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes ou vols à l'égard des effets personnels du locataire et de ses invités.

Réservations :

Numéro de contrat:

Dépôt de \$ a été payé au moment de la réservation.

Dépôt de garantie de **500\$** en argent ou sur carte de crédit (préautorisation à votre arrivée)*

* Si argent, remis après inspection de départ. Relâché automatique sur carte de crédit dans les jours suivants.

Annulation :

Le dépôt de 30% du coût du séjour est non remboursable mais transférable 3 mois si l'annulation est faite 30 jours avant la date d'arrivée. Dans un délai de moins de 30 jours, aucun transfert ni remboursement ne sera effectué. Aucun remboursement ou note de crédit n'est prévu en cas de météo défavorable.

Coût de location :

Sous-Total*:

*** Taxe sur l'Hébergement (TSH) de 3,5% et rabais inclus (si applicable)**

Rabais applicables: 5 ou 6 nuits= 10% 7 nuits et + = 15%

TPS: 102067253RT0001

TVQ: 1001153800TQ0001

TOTAL:

Solde à payer sur place = - \$

Le locataire s'engage à :

1. À son départ, laisser les lieux, chalet / roulotte, terrain, meubles et accessoires dans la même condition qu'à son arrivée et à leur endroit initial. Un supplément sera ajouté aux frais du locataire si le locateur constate que l'état de propreté du chalet est jugé insatisfaisant
2. À ne tenir aucune grande soirée ou « party » à l'intérieur du chalet loué qui excède la capacité d'accueil du chalet/roulotte.
3. À se conformer au présent contrat de location. Le non-respect du contrat pourra entraîner des frais qui seront évalués à la seule discrétion du locateur. Le non-respect du contrat donne le droit au locateur d'expulser le locataire et ses invités sur-le-champ en résiliant le présent contrat de location. Lors de cette éventualité, le locateur conservera toute somme qui lui aura été versée et conservera tous recours contre le locataire si des dommages ont été causés aux lieux loués.
4. À se conformer aux règlements du terrain de camping dont il peut obtenir copie à la réception dès son arrivée ou sur le site Internet www.campingbernard.com/fr/reglements
5. À utiliser les meubles et les objets garnissant l'immeuble loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il est formellement interdit de les transporter hors du chalet/roulotte.
6. À aviser le locateur dès que le locataire a connaissance d'une défectuosité et/ou d'un bris d'équipements, de meubles de l'immeuble. Toute utilisation abusive ou non attribuable à l'usure normale de l'immeuble ou des biens le garnissant provoquant des taches, bris ou défectuosité sera réparée ou remplacée entièrement aux frais du locataire.
7. À ne rien jeter dans les lavabos, éviers, lavoirs, toilettes, baignoires et douches de nature à obstruer les canalisations, à défaut de quoi, les frais occasionnés pour la remise en service seront entièrement facturés au locataire.
8. À ne pas fumer à l'intérieur puisque le chalet / la roulotte loué est officiellement « non-fumeur ».
9. À permettre l'accès aux lieux en tout temps au locateur pour inspecter les lieux et pour exécuter des travaux urgents et nécessaires au maintien en état des lieux loués et de ses équipements.
10. À permettre l'accès aux lieux en tout temps au locateur pour faire visiter les lieux à un éventuel acheteur. Le locateur s'engage à faire de son mieux pour minimiser l'impact de ces visites et à en informer d'avance les locataires.
11. À ne pas laisser entrer d'animaux de toutes espèces à l'intérieur des lieux loués, les animaux étant interdits
12. À ne faire des feux extérieurs qu'aux endroits désignés par le locateur au moment de la location.
13. Les journées de location sont déterminées par le nombre de nuits que le chalet / la roulotte est utilisé.

Le locateur s'engage à :

1. Garder en vigueur durant la durée de location au moins le minimum d'assurance prescrit par la loi.
2. Livrer le chalet / la roulotte en bon état c'est-à-dire propre et avec les équipements en bon état de fonctionnement.
3. Aviser le locataire si, pour toute raison, le locateur ne peut louer le chalet / la roulotte au locataire pour les dates convenues et s'engage à : soit lui remettre un crédit valide pour toute autre période de location disponible de durée semblable en compensation du dépôt versé au moment de la réservation; soit lui rembourser au complet le dépôt versé.
4. Aucun montant supplémentaire pour dommages ou pertes subis ne pourra être réclamé de quelque façon que ce soit au locateur.

Je, soussigné, ai lu, signé et reçu une copie conforme du présent contrat #

Signature du locataire

Date

Renseignements supplémentaires :

- **PERCHOIR seulement** : Nous vous prions, autant que possible, de faire la cuisson des aliments à l'extérieur de l'unité de chalet. En effet, cette unité n'a pas de cuisine à l'intérieur et donc aucune hotte pour évacuer adéquatement les vapeurs de cuisson. Un BBQ est fourni, sur le balcon pour utilisation à votre guise;
- **Veillez SVP** garder vos feux à une hauteur raisonnable. En cas d'accident, un boyau d'arrosage est situé à l'arrière du chalet ou de la roulotte.
- **PERCHOIR** : Afin de faciliter le lavage de la vaisselle, l'évier de la salle de bain peut être utilisé pour remplir le bac de plastique prévu à cet effet.
- **En cas de panne électrique**, vérifiez d'abord le panneau électrique à l'intérieur de l'unité et ensuite celui sur le poteau à l'arrière avant de contacter le personnel.
- **Le chauffe-eau est au gaz propane**. Si vous rencontrez une difficulté particulière, veuillez contacter la réception (guérite ou 450-756-2560).
- **MALLARD** : Le bouton du chauffe-eau est au-dessus de la cuisinière à l'intérieur de la roulotte. Lorsque le chauffe-eau démarre, la lumière rouge s'allume. Le démarrage est automatique. Si après plusieurs tentatives la lumière s'éteint, contacter le personnel à la guérite.
- **EAU POTABLE** : L'eau a une odeur de soufre et est légèrement jaune mais elle est sans danger pour le nettoyage des aliments, la cuisson et les bains. Elle est potable mais nous vous suggérons de boire de l'eau embouteillée.
- **En cas d'urgence** si le personnel de la guérite n'est pas présent ou ne répond pas, vous présenter au 131 rue Bernard ou composez le 514-442-4089 ou 514-952-4791.
- **CHALET ROYAL et PERCHOIR** : Notez que nous pouvons devoir procéder à des visites d'éventuels acheteurs durant votre séjour. Nous évitons de le faire mais si ça devait s'avérer nécessaire, nous ferons le maximum pour vous avertir et visiter rapidement sans déranger votre quiétude. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et collaboration.

Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous!